

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 01/10/2024 - 22671 - 1993 B 00575 - 390 913 606 - A.P.S.

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2024

Désignation de l'entreprise : SAS A.P.S MONTPELLIER		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise : RUE CH BESSEDE ZAC TOURNEZY		Durée de l'ex. précédent* 12	
Numéro SIRET* 39091360600013		34070 MONTPELLIER	
Néant ☐		Ex. précédent (N-1) clos le :	
		Exercice N, clos le : 31/03/2024	
		31/03/2023	
		Brut 1	
		Amort., provis° 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
I Frais d'établissement *		AB	
A N Frais de développement*		CX	
C C Concessions, brevets et droits similaires		AF	
T Fonds commercial (1)		AH	
I R Autres immobilisations incorporelles		AJ	
F P Avances et ac. sur immob. incorp.		AL	
I C Terrains		AN	
M C Constructions		AP	
M R Installat° tech., matériel et outillage ind.		AR	
P R Autres immobilisations corporelles		AT	
B P Immobilisations en cours		AV	
I B Avances et acomptes		AX	
I Participations évaluées (mise en équ.)		CS	
L F Autres participations		CU	
I I Créances rattachées à des participat°		BB	
S N Autres titres immobilisés		BD	
E Prêts		BF	
Autres immobilisations financières *		BH	
TOTAL (II)		BJ	
A S Matières 1ères, approvisionnements		BL	
C T En cours de production de biens		BN	
T En cours de production de services		BP	
C Produits intermédiaires et finis		BR	
C K Marchandises		BT	
I S Avances et ac. versés sur cdes		BV	
R C Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
C R Autres créances (3)		BZ	
U E Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
L D VMP(dt act° propres) :		CD	
I Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
G Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
U Primes de remboursement des obl. (V)		CM	
L Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	
Clause de rés. de prop. :		Stocks :	
Immobilisations :		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Bilan certifié conforme

ANNEXE

Exercice clos le : 31/03/2024

Durée : 12 mois

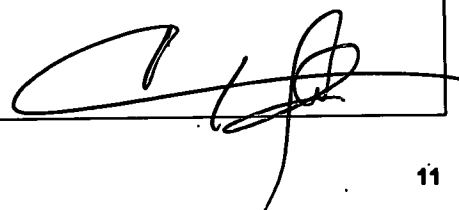
1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**Frais d'établissement :**

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital..		

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :

Eléments achetés.....	
Eléments réévalués.....	
Eléments reçus en apport.....	

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement**Immobilisations non décomposées :**

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :**Structure :** amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).**Composants :** amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.**Modes d'amortissement**

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	structure		composants	
Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts) :

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice.....	2 250	20,00
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres en fin d'exercice.....	2 250	20,00

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées.....				
Provisions pour risques & charg				
Total.....				

Etat des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit.....				
Dettes financières diverses.....				
Fournisseurs.....	247 406	247 406		
Dettes fiscales et sociales.....	196 494	196 494		
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....	52 549	52 549		
Produits constatés d'avance.....				
Total.....	496 449	496 449		

Dettes représentées par des effets de commerce :

Non recensé

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit.....	
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs.....	112 211
Dettes fiscales et sociales.....	129 004
Autres dettes.....	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

A.P.S.
Société par actions simplifiée
au capital de 45 000 euros
Siège social : ZAC de Tournezy
Rue Chanoine Bessède
34070 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER 390 913 606

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 JUILLET 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élevant à 30 539 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	30 539 euros
Auquel s'ajoute un prélèvement	
- sur le compte « autres réserves » :	69 461 euros
S'élevant ainsi à 206 712 euros	
Les sommes distribuables	
s'élevant ainsi à :	100 000 euros
A titre de dividendes :	100 000 euros
Soit 44,44 euros par action	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

MP

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 JUILLET 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

Monsieur Michel POITTEVIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Poittevin', written over a horizontal line.